

TEMOIGNAGE TABLE RONDE 2

Mise en place des clubs scolaires

Pourquoi un club d'hygiène dans l'école ?

Le club d'hygiène permet d'impliquer un groupe d'élèves dynamiques et motivés pour promouvoir l'hygiène et l'assainissement auprès de leurs camarades et de la communauté. L'enfant est mis au centre de sa propre formation, comme dans l'éducation traditionnelle où les grands sont investis d'une partie de l'éducation des enfants plus jeunes. Il transmet les bons messages au sein de sa classe, mais aussi de sa famille et de son village.

En même temps, l'enfant responsabilisé est amené à développer sa créativité, sa confiance en lui et sa capacité à travailler en équipe. Il apprend à regarder autour de lui, à s'informer, à prendre des initiatives et des décisions, et à agir pour le bien-être général. Il devient un membre responsable de son école et de sa communauté, ce qui le valorise aux yeux des autres et à ses propres yeux. Ainsi, cette approche non seulement bénéficie à l'école et aux communautés mais profite aussi à l'élève qui s'implique dans le club d'hygiène.

Composition du club d'hygiène

- Elèves : au moins 3 filles + 3 garçons (élèves de la 3ème à la 6ème année). Ces membres peuvent recruter et former d'autres élèves motivés
- Enseignants dynamiques et motivés pour les encadrer (si possible 1 homme + 1 femme)
- Coordinateur : directeur d'école
- 1 représentant du CGS, voire de l'APE / AME si ça existe

Choix des membres

- Seuls les élèves de la 3ème à la 6ème classe peuvent être membres du club d'hygiène.
- Pour être membre du club d'hygiène, les élèves de ces classes doivent se porter volontaire. C'est une obligation pour personne de devenir membre du club. Pour les motiver, il faut savoir leur expliquer les avantages d'être membre.
- Si les élèves volontaires sont trop nombreux, il faut procéder à une élection à main levée ou à bulletin secret (écrire le nom sur un papier). Bien expliquer avant l'élection qu'il faut choisir ceux qui :
 - Sont les plus motivés
 - Sont souvent pris comme modèles par les autres élèves
 - Savent bien parler à leurs camarades, savent les convaincre : ce sont les « leaders naturels »
 - Inclure dans la mesure du possible un élève handicapé (ou défavorisé)

Fonction des membres

- Constitution du bureau : les enseignants encadrant le club d'hygiène expliquent d'abord quelles sont les responsabilités d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ensuite les membres désignent entre eux le président, le trésorier et le secrétaire.
- Répartition des rôles entre les autres membres du club d'hygiène : les enseignants rappellent quel est le rôle du club d'hygiène et quelles sont les tâches qu'il doit faire à l'école par rapport à l'eau, l'hygiène, l'assainissement. On rappelle les différents engagements et attributions du club d'hygiène et chaque membre choisit d'être responsable d'un engagement, d'une attribution spécifique, ou d'une activité du plan d'action.
- Le nom de chaque membre est écrit dans le cahier du club, avec son rôle et s'il est membre du bureau (si oui, quelle est sa fonction ?)

Attention !!

Il n'est pas du rôle du club d'hygiène de nettoyer les latrines.

Le club est chargé de vérifier qu'aucune tâche n'est réservée aux filles ou aux garçons uniquement, et que les élèves des petites classes ne nettoient pas les latrines, et que l'élève qui surveille les latrines et le lavage des mains pendant la récréation n'est pas toujours le même.

Activités possibles pour sensibiliser les élèves et la communauté à l'hygiène

- Donner des messages d'hygiène à haute voix chaque matin après le levé du drapeau
- Fabriquer des tippy-taps dans l'école et dans les familles
- Peindre des messages d'hygiène sur les murs, et repeindre des anciennes latrines
- Faire des démonstrations de bonnes pratiques à l'attention des enfants les plus petits
- Apprendre à utiliser la boîte à images à l'école et dans la communauté
- Préparer un sketch, une chanson, concours de dessin / poésie, kermesse...
- Organiser une journée de salubrité à l'école et dans la communauté
- Faire du porte-à-porte dans la communauté
- Faire une quête pour avoir de l'argent pour acheter du petit matériel d'hygiène

Règles de fonctionnement

- Une fois que le club d'hygiène a défini un plan d'action et décidé qui fait quoi et quand, il exécute son plan d'action tout au long de l'année
- Il se réunit régulièrement pour préparer les activités et faire le point sur le calendrier
- La gestion de la caisse, confiée au trésorier, doit être rigoureuse et transparente
- Le club d'hygiène rend compte aux autres élèves et aux enseignants, et une fois par an il rassemble les parents d'élèves pour leur expliquer ce qui a été fait.

Réunions

Tous les membres du club d'hygiène doivent être réunis lors de réunions périodiques. La périodicité a été définie à l'avance. Dès le début, des règles sont adoptées pour la tenue des réunions : qui peut prendre la parole ? Qui la distribue (le président) ? Comment les décisions sont-elles prises ? Qui prend en note les décisions prises (le secrétaire) ? etc.

Chaque réunion doit avoir un l'ordre du jour et se terminer par une décision sur la date de la prochaine réunion. Le secrétaire écrit dans le cahier du club un court procès-verbal (PV de réunion) avec la date de réunion, la liste des présents, et les décisions prises.

Caisse

Le club d'hygiène crée une caisse. Elle est alimentée par exemple par :

- Une cotisation des élèves
- Une sanction de 10 à 25 FCFA donnée aux élèves chaque fois qu'ils ont eu un mauvais comportement d'hygiène à l'école. Exemple : accéder au point d'eau sans enlever les sandales, se soulager derrière les latrines ou dans les buissons, ne pas participer aux tâches de nettoyage, sortir des toilettes sans se laver les mains etc.
- Le club peut aussi organiser des activités extrascolaires qui permettront de lever quelques fonds : kermesse, pièce de théâtre, quête auprès des commerçants du quartier, travail dans les champs, activités génératrices de revenus... à trouver !
- Le cahier de caisse doit être tenu à jour par le trésorier, avec l'aide d'un enseignant. Le cahier doit être disponible à l'école et consultable par les élèves comme par les enseignants. Le trésorier doit rendre compte à chaque réunion du club.
- L'organisation des activités rentrant dans le cadre des journées internationales

Collaboration avec les enseignants, le CGS et l'APE / AME

- **L'enseignant** joue un rôle d'initiateur pour proposer des idées et aider les enfants à s'organiser. Mais il ne doit pas décider à la place des élèves. Ensuite, il va jouer un rôle conseil et d'appui, mais de façon discrète, légère, en laissant bien aux enfants les responsabilités et les prises de décision, même s'ils risquent quelquefois de se tromper (expérimenter l'erreur fait aussi partie du processus d'apprentissage).
Si le club a mis en place des règles de discipline et les fait respecter, cela n'enlève jamais la responsabilité des maîtres en matière de discipline scolaire. Il faut éviter que les élèves gèrent trop d'aspects disciplinaires.
- **Les élèves, et les membres du CGS et de l'APE** sont informés de la mise en place du club d'hygiène. L'existence du club d'hygiène dans une école facilite la représentation des élèves dans le CGS et leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet d'école.
- **Le Directeur d'école, le bureau de l'APE ou du CGS** ou toute autre structure peuvent soutenir les activités du club, de différentes façons :
 - en apportant de l'aide, des conseils
 - en mettant à disposition de la peinture, un local, une brouette, des outillages, des fournitures, etc.
 - en mettant à disposition un petit budget, dont l'équipe d'enfants devra rendre compte
 - etc.